Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 035-213501265-20261030-D_26_248-DE

GUICHEN PONTRÉAN

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N° 26-248 – 27 octobre 2026

Finances Locales
Fonds de concours

Membres en exercice : 29
Quorum : 15
Présents : 25
Pouvoirs : 2
Votants : 27

Présents : Michèle MOTEL- Patrick JUMEL - Audrey GROSHENY - Laëtitia HAMON - Régis BAUNIN - Catherine BOULOGNE - Olivier GICQUEL - Nadine EDOM - Pierrick AUFFRAY - Françoise LEBRUN - Aurélien LE GALL - Ghislaine DELANOUE - Joël DESHAYES - Yann JOULAUD - Elena ESTIER-PAILLET - Karl TCHAKOUMEGNI - Christophe LE GALL - Gwenola CHARMETEAU - Jocelyne BLANCHARD - Anne GADBY - Matthieu CHANEL - Sylvain DELFAU - Mathieu DAVIAU - Elouan RACINEUX - Linda GAULTIER
Excusés : Julie FAUDET - Laura GUESTIN - Bruno MARGOTTIN
Absent : Jean-Marie RYO
Pouvoirs : *Julie FAUDET à Michèle MOTEL – Laura GUESTIN à Audrey GROSHENY*

Secrétaire de séance : Régis BAUNIN

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept octobre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de GUICHEN s'est réuni en salle du Conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle MOTEL, Maire, après *avoir été convoqué le vingt octobre deux mille vingt-six, conformément aux articles* L 2121-7, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vallons de Haute Bretagne Communauté – Fonds de concours de lissage 2026

Le Conseil communautaire, lors de sa séance du 30 septembre 2021, a adopté la mise à jour du pacte financier Communautaire.

Ce dernier prévoit deux fonds de concours à destination des communes :

- Un lissage du référentiel de ressources de l'année 2013 sur 20 ans, via un fonds de concours de lissage versé à certaines communes. Ce fonds de concours est diminué chaque année de 5 %, conformément aux dispositions votées dans le pacte financier (15/20ème en 2021). Il s'éteindra en 2036. Celui-ci est calculé chaque année suite à la notification du FPIC reçue en juillet.

- Une compensation via un fonds de concours dégressif sur 15 ans pour les communes qui sont défavorisées par la suppression de la part fréquentation de Dotation de Solidarité Communautaire, via un second fonds de concours de lissage dégressif sur 15 ans, qui s'éteindra également en 2036.

Les montants au bénéfice des communes pour 2026 sont les suivants :

	Fdc de Lissage "garantie 2013" 2026	Fdc de Lissage "n°2" 2026	TOTAL
BAULON	37 541 €	2 570 €	40 111 €
BOURG-DES-COMPTES	32 705 €	2 840 €	35 545 €
BOVEL	- €	- €	- €
BRULAIS	- €	- €	- €
CHAPELLE-BOUEXIC	- €	- €	- €
COMBLESSAC	- €	- €	- €
GOVEN	71 456 €	6 927 €	78 382 €
GUICHEN	133 469 €	- €	133 469 €
GUIGNEN	43 708 €	801 €	44 509 €
GUIPRY / MESSAC	- €	15 097 €	15 097 €
LASSY	44 196 €	- €	44 196 €
LOHEAC	- €	234 €	234 €
LOUTEHEL	- €	- €	- €
VAL D'ANAST	- €	- €	- €
MERNEL	- €	- €	- €
SAINT-MALO-DE-PHILY	- €	6 541 €	6 541 €
SAINT-SEGLIN	- €	- €	- €
SAINT-SENOUX	52 598 €	- €	52 598 €
TOTAL	415 674 €	35 008 €	450 682 €

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 035-213501265-20261030-D_26_248-DE

Considérant l'avis favorable de la Commission Finances – Budgets – Achats publics, réunie le 19 octobre 2026,

Etant entendu l'exposé de Régis BAUNIN,

Il est proposé d'accepter le fonds de concours de lissage 2026 d'un montant de 133 469 € qui sera fléché sur les travaux de réhabilitation extension du groupe scolaire Marcel Greff, les travaux de modernisation de la voirie et la Vidéo protection 2ème phase, dont les plans de financements sont les suivants :

REHABILITATION EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE MARCEL GREFF

DEPENSES			RECETTES	
Désignation	HT	TTC	Désignation	Montant
Maîtrise d'œuvre	200 783.70 €	240 940.44 €	FCTVA	411 678.65 €
BET SPS, CT, études préliminaires	23 043.00 €	27 651.60 €	CAF	50 478.00 €
Travaux	1 867 526.27 €	2 241 031.52 €	Fonds de concours VHBC 2026	58 469.00 €
			DETR	282 000.00 €
			DSIL	50 000.00 €
			Terre et Toit	898 844.00 €
			Autofinancement	758 153.91 €
TOTAL	2 091 352.97 €	2 509 623.56 €	TOTAL	2 509 623.56 €

PROGRAMME VOIRIE 2026

DEPENSES			RECETTES	
Désignation	HT	TTC	Désignation	Montant
Maîtrise d'œuvre	€		FCTVA	20 843.90 €
Travaux	105 888.32 €	127065.98 €	Fonds de concours VHBC 2025	50 000.00 €
			Autofinancement	56 222.08 €
TOTAL	105 888.32 €	127 065.98 €	TOTAL	127 065.98 €

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 035-213501265-20261030-D_26_248-DE

VIDEO PROTECTION 2ème Phase 2026

DEPENSES			RECETTES	
Désignation	HT	TTC	Désignation	Montant
Maîtrise d'œuvre	€		FCTVA	11 110.97 €
Travaux	56 444.41 €	67 733.29 €	Fonds de concours VHBC 2025	25 000.00 €
			Autofinancement	31 622.32 €
TOTAL	56 444.41 €	67 733.29 €	TOTAL	67 733.29 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte ces propositions à l'unanimité.

La Maire,

Michèle MOTEL

MAIRIE DE GUICHEN 35 ILLE-ET-VILAINE

Le secrétaire de séance,

Régis BAUNIN

CET ACTE PEUT ÊTRE CONTESTÉ	
Les voies de recours	**Les délais**
Devant le Maire *. Le recours gracieux*	Si le *recours gracieux* est présenté dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte, le demandeur dispose, à partir du refus, express ou tacite, d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux devant le Tribunal Administratif.
Devant le Tribunal Administratif *. Le recours contentieux*	Le *recours contentieux* doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte par voie postale ou par l'application Télérecours accessible par le site www.telerecours.fr .

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 035-213501265-20261030-D_26_248-DE